

GAGNER DE L'ARGENT AVEC SON AUTO : LES AVANTAGES ET LES RISQUES



Par **François Dauré**

“Si je pratique le covoiturage, est-ce imposable ?”

Gabriel Bonnay, 94100 Saint-Maur-des-Fossés

La voiture coûte cher. Les automobilistes cherchent donc à multiplier les solutions pour réduire leur budget... voire gagner quelque sou. Dans son n° 1072, *Auto Plus* citait différents exemples en vogue, grâce notamment à internet, tels le covoiturage, la location entre particuliers, le transport de colis ou l'affichage de pubs sur son véhicule. Des pratiques à adopter sous conditions.

COVOITURER : FRAIS PARTAGÉS

Qu'il soit à but social, écolo et économique, le covoiturage

fonctionne simplement : inscrivez-vous en tant que conducteur sur 123covoiture.com ou Covoiturage.fr, Covoiturage.com, Easycovoiturage.com, Solution-covoiturage.com, etc. L'inscription est gratuite pour la majorité de ces sites, mais certains d'entre eux demandent toutefois un abonnement. Vous proposez un trajet - de l'itinéraire quotidien domicile-travail à la longue distance occasionnelle ou régulière -, et n'avez plus qu'à accueillir vos passagers. En ce qui concerne le tarif, les sites conseillent en général pour les

courtes distances de moins de 20 km d'arrondir à 1 € le trajet et d'établir un forfait mensuel. Au-delà, la base de participation fluctue entre 0,05 et 0,15 €/km. Vous pouvez seulement partager les frais (essence, péage) et ne devez jamais accepter une rémunération. Sinon, vous émargeriez dans la catégorie "transport de personnes rémunéré" et perdriez alors votre assurance. Vous devriez alors souscrire une assurance spéciale et ajouter vos gains à votre déclaration. A ce propos, ceux qui déclarent leurs frais réels sont censés les

réduire en conséquence. Enfin, question assurance, votre contrat classique suffit.

LOUER SA VOITURE : ATTENTION

Les loueurs professionnels hurlent à l'illégalité. Mais rien ne vous interdit, en tant que particulier, de proposer un matériel personnel, telle votre tondeuse à gazon ou votre voiture. Outre les modèles de collection ou de prestige proposés pour des mariages ou des tournages de films, on trouve maintenant à emprunter des autos plus standard (Alfa Romeo 156 Break diesel, Mercedes SLK, Peugeot 106...) sur les sites dédiés à un usage personnel : Consoloc.com, **Goopes.com...** Vous aurez cependant l'obligation d'indiquer ces gains dans votre déclaration d'impôts. Soyez vigilant aussi sur le montant (*lire ci-contre*). A un certain niveau, supérieur ou égal à vos revenus professionnels, vous serez considéré comme commerçant et donc soumis à la fiscalité correspondante.

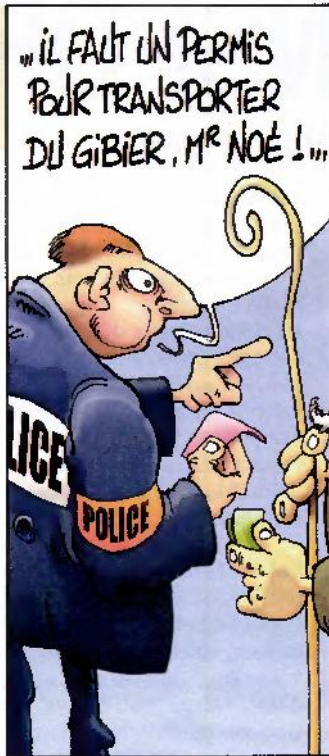
CONVOYER DES COLIS : 100 % OUI

Sur un principe similaire au covoiturage, le site Colisvoiturage.fr recueille votre inscription en tant que "messager". Vous payez un abonnement de 5 € par an, et il vous met en relation avec les expéditeurs enregistrés. Il vous suffit de trouver un colis à transporter sur votre itinéraire.



Une rumeur voudrait que les aires dédiées au covoiturage fassent l'objet de relevés de plaques par le fisc... A ce jour, pas plus d'info.

SIPA



INTÉRÊTS ET RISQUES EN BREF

- Economies non négligeables.
- C'est bon pour la planète...
- Gare au fisc ! Soyez clair dans votre déclaration.

Ensuite, vous définissez avec l'expéditeur une somme correspondant au partage des frais de route, sans rémunération supplémentaire. Si vous perceviez quelque émolument, vous seriez alors considéré comme exerçant illégalement le métier de transporteur, donc passible d'un an de prison et de 15 000 € d'amende. Généralement, en fonction de la distance, les frais de voyage se négocient entre 5 et 30 €. Il faut, en effet, rester plus compétitif que Chronopost (de 24 à 35 € le colis de 5 kg en France) ou DHL (entre

35 et 51 € suivant la rapidité, en France, toujours pour un colis de 5 kg).

VOITURE-SANDWICH : SELON LE GOÛT
Plusieurs sites offrent la possibilité d'afficher de la publicité sur votre voiture : Carlogo.com, Caregy.com, Movinpub.com, etc. Pour ces campagnes mensuelles, vous êtes rémunéré - 390 € par mois chez Carlogo. Généralement, mieux vaut posséder un modèle branché (Smart, Mini, cabriolet...). Vous respecterez des conditions précises (déplacements fréquents en ville, voiture garée dehors en permanence) et, évidemment, déclarer ce complément de revenu au fisc. A méditer : voir votre chère auto transformée en voiture-sandwich n'est pas forcément sympa, surtout quand il s'agit de promouvoir un produit peu valorisant. Mais l'argent n'a pas d'odeur!

Louer un auto perso : combien ?

Sur ce marché, la palette des véhicules est aussi large que celle des tarifs et, surtout, sans barème précis.

■ **Géométrie variable.** Attention, les bases de prix ne répondent pas toutes aux mêmes critères. Certaines affichent un montant à la journée, d'autres au kilomètre, voire un "prix moyen".

■ **Gare aux excès.** Les tarifs des pros sont parfois plus intéressants : face à une Audi TT (année 2000) louée 250 €/jour par un particulier sur Goopes.com, Avis propose la même en neuf à partir de 145 €/jour.

Autres excès : un cabriolet Peugeot 306 de plus de 10 ans à 250 €/jour ou une Smart à 150 €/jour ! Comparez bien avant.